



City Foliz

BILAN DE L'OPÉRATION CITY FOLIZ

Dispositif de relance à destination des commerces
de l'Agglomération Hérault Méditerranée

Jeudi 18 mars 2021





Gilles D'Ettore, Président de l'Agglomération Hérault Méditerranée, Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie, Kleber Mesquida, Président du Département de l'Hérault et André Deljarry, Président de la CCI Hérault, 1^{er} Vice-Président de la CCI Occitanie déploient conjointement un dispositif de relance inédit du commerce.

Depuis le 4 décembre dernier, l'opération **City Foliz**, opération « 100% pouvoir d'achat », permet de relancer les achats de proximité.

L'opération a notamment accompagné les achats de fin d'année, période cruciale pour les commerçants durant laquelle plus d'un quart du chiffre d'affaires de l'année est en moyenne réalisé.

Basée sur le remboursement partiel des achats effectués chez les commerces du territoire, cette opération vise à inciter les chaland à retrouver leur habitudes de consommation dans leurs commerces physiques.

Depuis le début de la crise de la Covid-19, Région, Département, CCI, Métropole, Communautés d'agglomération et communautés de communes se sont mobilisés au travers de différents dispositifs d'aides aux commerçants du territoire.

Aujourd'hui, l'action se poursuit avec cette opération commerciale d'envergure de redémarrage de l'activité à l'échelle du territoire héraultais.

► Les enjeux de l'opération

Relancer l'activité des commerces fortement impactés par la crise de la covid-19.

Augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs, également impactés par la crise et le chômage partiel.

Favoriser la transition numérique des commerces grâce à un dispositif durable.

► Chiffres clés sur l'Agglomération Hérault Méditerranée

30 000 €
de dotation

Taux de cashback :

20% sur les 50 premiers
euros dépensés

5 700 achats
générés grâce à
l'opération

170 000 €
C.A. généré chez les
commerçants du territoire

► Paramètres de l'opération à l'échelle héraultaise

Dotation globale sur le
département :

550 000 €

13 500

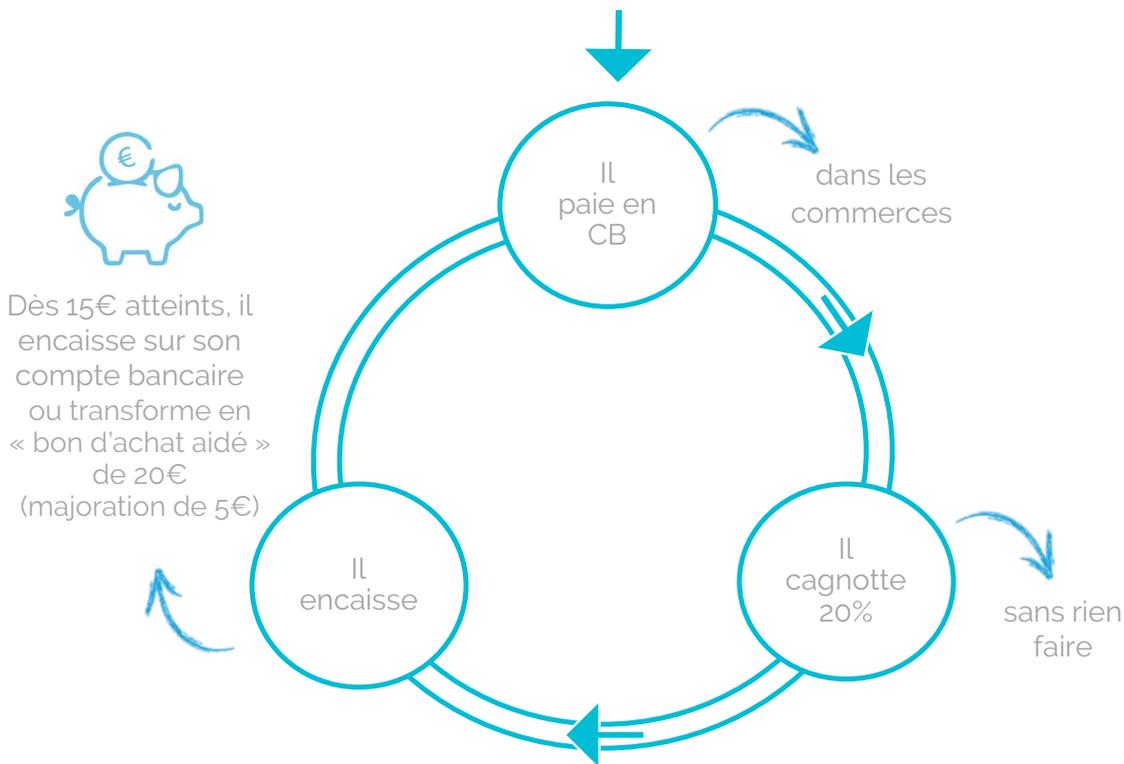
commerces référencés
gratuitement

C.A. estimé généré chez les
commerçants héraultais :

4 M€

► Opération de cashback : Fonctionnement

Le consommateur télécharge gratuitement l'application KEETIZ
puis connecte son compte bancaire (entièrement sécurisé)



Le commerçant n'a rien à faire !

Le process est automatisé et déclenché par le paiement en CB

► Commerces concernés par l'opération

Tous les commerces de détail :

- Alimentaire
- Prêt à porter
- Parfumerie
- Fleuriste
- Bijouterie
- Culture/loisirs
- Equipement de la maison
- Restaurants via le click en collect : les clients payent par CB et bénéficient de l'opération de la même manière (paiement direct au commerçant et non via des plateformes de réservation)



► Bons d'achats aidés : Fonctionnement

Dès 15€ gagnés, le consommateur peut encaisser sur son compte bancaire.

Mais il a également une 2^{ème} option.

Il peut transformer cette somme en Bons d'Achats Aidés (BBA), abondée de 5€, pour une valeur totale de 20€

Ce processus incitatif permet à la cagnotte de profiter une nouvelle fois aux commerçants du territoire.

Sécurité & Règlements ◀

➤ Sécurité utilisation

- Données bancaires stockées, cryptées et sécurisées par un tiers de confiance agréé ACPR Banque de France (Arkea Budget Insight)



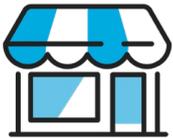
➤ Sécurité de l'architecture de la solution

- Solution régie par la réglementation bancaire Européenne DSP2

➤ Sécurité des données personnelles

- 100% conforme RGPD

En bref, CITY FOLIZ c'est



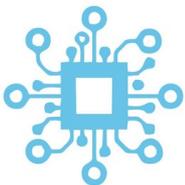
Une opération "Coup de poing"
pour les commerçants, qui favorise la

Relance Economique

Visibilité
Fidélisation Clients
Conquête nouveaux clients



Hausse
**CA &
Panier moyen**



Une dispositif durable
pour les commerçants qui amorce et instaure la

Transition Numérique

Incitation au maintien dans le dispositif
Accès à des données Clients hyper-qualifiées
Mise à disposition d'outils de marketing direct hyper-ciblé

► **Une opération héraultaise, avec le soutien des collectivités du territoire**

Montants des cagnottes par territoire :

Montpellier Méditerranée Métropole : 75 000€ + 35 000€

Sète Agglopôle Méditerranée : 42 000€

Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée : 35 000€ + 15 000€

Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée : 30 000€

Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or : 35 000€

Communauté de communes du Pays de Lunel : 30 000€

Communauté de communes du Grand Pic St Loup : 30 000€

Communauté de communes Vallée de l'Hérault : 25 000€

Communauté de communes Grand Orb : 22 500€

Communauté de communes du Clermontais : 30 000€

Communauté de communes La Domitienne : 28 000€

Communauté de communes Les Avant Monts : 15 000€

Communauté de communes Sud Hérault : 7 500€

Communauté de communes Lodévois & Larzac : 7 500€

Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises : 7 500€

Ville de Saint-Gély-du-Fesc : 75 000€

► **Un dispositif également déployé dans les départements de l'Ariège, de la Lozère et des Hautes Pyrénées** grâce à l'engagement des CCI, sous le pilotage de la CCI Hérault

► **Un financement assuré par les EPCI et la Région Occitanie**



La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée solidaire et réactive pour soutenir les acteurs économiques du territoire

Depuis 2016, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est pleinement mobilisée pour soutenir les acteurs économiques du territoire, durement touchés par la crise économique liée à l'épidémie de Covid-19, et avant cela par les mouvements sociétaux ayant impactés durant plusieurs mois les centres-villes d'Occitanie.

Pour faire face à la crise actuelle liée à l'épidémie de Covid-19, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a adopté dès le début du mois d'avril 2020 des mesures d'urgence nécessaires à la sauvegarde de l'activité économique. Ainsi, en complément du Fonds National de Solidarité, la Région a adopté son propre fonds de solidarité, afin, dans un premier temps, de compléter l'aide de l'Etat par un soutien à la trésorerie dès 40% de perte de chiffre d'affaires. Ce fonds a ensuite été adapté en une aide directe de 1 000 à 4 000 €, en fonction de la taille de la structure, s'adressant aux indépendants jusqu'aux entreprises de 50 salariés.

Au titre du Fonds de Solidarité Occitanie, la Région a accordé à ce jour une aide à 41 000 entreprises sur l'ensemble du territoire, pour un montant total de 61,7M€.

Parallèlement, la Région a lancé le PASS Rebond, dans la continuité de ses PASS existants, qui est une aide à l'investissement, allant jusqu'à 200 000 € de subvention. Depuis août, succédant au PASS Rebond, la Région a mis en œuvre les PASS et Contrats Relance. Le PASS soutient à hauteur de 50% les dépenses des projets d'investissement avec un plafond fixé à 60 000 € de subvention. Le Contrat, quant à lui, prend en charge 10% à 30% des dépenses éligibles, pour un montant maximum de 1M€ en subvention et de 2M€ pour les avances remboursables.

En Occitanie, Près de 2000 entreprises (tous secteurs confondus : commerce, artisanat, agriculture, tourisme) ont bénéficié d'un Pass Rebond, d'un Pass Relance ou d'un Contrat Relance pour un montant total de près de 106M€.

La Région a également lancé en juin dernier le dispositif L'OCCAL en partenariat avec la Banque des Territoires, les Départements et les EPCI d'Occitanie. Ce dispositif doté de 80 M€, initialement destiné aux entreprises du secteur du tourisme, du commerce de proximité et de l'artisanat, est désormais ouvert à de nouveaux bénéficiaires, dont les acteurs culturels (sous forme associative ou entrepreneuriale) et de l'évènementiel, les projets d'agritourisme ou d'œnotourisme et les centres équestres. Il vient se substituer au fonds de solidarité et propose aux entreprises une aide à la trésorerie ou une subvention d'investissement pour répondre aux aménagements imposés par les nouvelles contraintes sanitaires, ainsi qu'à toutes dépenses participant à la relance de l'activité, y compris désormais la transformation digitale et l'accès aux technologies numériques.

Par ailleurs, pour aider les commerces à survivre à la crise, la Région Occitanie a également mis en place dans le cadre de L'OCCAL un soutien aux loyers jusqu'à 1000€, à destination de près de 26 000 commerces indépendants jusqu'à 10 salariés en Occitanie.

En 2019 : plus de 10M€ mobilisés par la Région

En 2019, face à la situation préoccupante des commerces touchés par les dégradations et la perte de chiffre d'affaires, la Région Occitanie a rapidement mis en place des aides exceptionnelles en faveur des commerçants, artisans et entreprises impactés par les manifestations. Au total, la Région a ainsi mobilisé plus de 10M€ permettant d'accompagner plus de 1000 entreprises :

> 7,1M€ pour compenser la dégradation du chiffre d'affaires de 973 commerçants en difficultés

> 3M€ d'avances de trésorerie (prêt de trésorerie, prêt d'investissement et prise en charge des intérêts) permettant d'accompagner 145 dossiers en partenariat avec la BPI.

> 136 000€ pour aider à la réparation des commerces dégradés, permettant d'accompagner 21 entreprises.

COVID-19 INFORMATIONS / ACCOMPAGNEMENT

La CCI Hérault se mobilise pour les entreprises

Dès le mois de mars 2020, la CCI Hérault s'est pleinement mobilisée pour soutenir les chefs d'entreprises et les aider à traverser cette période inédite. Le nouveau confinement fragilise encore davantage le tissu économique héraultais et notamment les secteurs du commerce et de la restauration. Devant la gravité de la situation, une série de mesures a été déployée.



• Renfort de la cellule d'appui CCI : covid19@herault.cci.fr // 0805 18 19 20

La cellule d'appui recense, centralise et met à jour en temps réel toutes les mesures mobilisables par les chefs d'entreprises, qu'elles soient nationales régionales ou locales. Quotidiennement, les experts CCI accompagnent les dirigeants dans le décryptage des dispositifs et le montage de dossier.

Retrouvez le tableau récapitulatif des aides : www.herault.cci.fr



• Mobilisation de la grande et moyenne distribution en faveur des approvisionnements locaux

La CCI Hérault, en lien avec la Chambre d'Agriculture, continue de sensibiliser les acteurs de la grande et moyenne distribution afin de faciliter les approvisionnements chez les maraîchers, agriculteurs et pêcheurs locaux. Avec la fermeture des restaurants, nous nous attachons à faciliter cette mise en relation grâce à des contacts directs permettant de déployer de nouveaux partenariats rapidement.



• Réactivation de la plateforme d'écoute psychologique

En lien avec l'Observatoire Amarok, la CCI Hérault met à disposition des dirigeants une plateforme d'écoute psychologique pour pallier leur détresse et leur épuisement face à la situation. Cette prise en charge est instantanée, gratuite, dans la plus stricte confidentialité. Cellule d'écoute psychologique : 0800 501 201



• Accompagnement des commerçants à la digitalisation

Le réseau des CCI met en place un dispositif massif pour promouvoir le « numérique de proximité ».

L'objectif est de faire connaître aux commerçants les solutions numériques à leur disposition dont les plateformes numériques développées par la Ville de Montpellier ou la Région Occitanie, afin de continuer à garder le lien avec leurs clients. Pour assurer cette sensibilisation, les CCI ont mis en place un « kit numérique » permettant d'accompagner l'ensemble des commerçants du territoire.



• Relance de l'opération City Foliz

Cette opération de relance, basée sur le remboursement partiel des achats, a permis d'accompagner le 2^{ème} déconfinement avec un dispositif incitatif. Déployée par la CCI Hérault, cette opération est financée par la Région Occitanie et les collectivités locales héraultaises. Sur le département, ce sont 500 000€ qui ont investis dans ce dispositif.



• Accompagnement de plateformes de click and collect

A l'image du premier confinement, le reconfinement de novembre 2020 a mis en lumière l'impérieuse nécessité pour les commerces de disposer d'outils permettant de vendre en click and collect et ainsi maintenir un lien avec leurs clients. La CCI s'est pour cela associée aux initiatives de la ville de Montpellier « jesoutiensmescommerçants.montpellier.fr » et de la région Occitanie « dansmazonelaregion.fr »



• Travail aux côtés du Groupement des professionnels de l'Événementiel de l'Hérault

Dès le mois d'avril, les professionnels du secteur se sont réunis au sein d'un groupe de travail afin de porter des opérations et mesures concrètes à court, moyen et long terme. Parmi les premières actions phares, la création le 16 novembre 2020 de l'association RE.P.É.RE Méditerranée (REseau des Professionnels de l'Évènementiel REsponsable). L'objet de l'Association est de fédérer les acteurs de la filière, valoriser les différents métiers qui la composent et promouvoir l'arc méditerranéen comme un territoire de grands événements.



Groupama
MÉDITERRANÉE
la vraie vie s'assure ici

Groupama Méditerranée, partenaire de City Foliz

Assureur mutualiste de premier plan sur sa région, Goupama Méditerranée propose une gamme de produits et de services adaptés aux besoins de chacun : particuliers, exploitants agricoles, professionnels, entreprises, associations et collectivités locales.

Ancrée sur 14 départements, ce sont les actions conjuguées de 2 900 élus présents sur le terrain et les compétences professionnelles de 1 442 collaborateurs qui font la force de l'entreprise et lui permettent d'être à l'écoute de ses clients sociétaires.

En tant qu'assureur solidaire et de proximité, c'est tout naturellement que Groupama Méditerranée soutient le dispositif City Foliz mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault.

Assureur régional responsable, il contribue par son engagement, à la fois à la relance économique des commerces de proximité et à l'augmentation du pouvoir d'achat des consommateurs, tous durement impactés par les conséquences de la crise Covid-19.

A l'écoute des territoires, Groupama Méditerranée reste attentif aux besoins de chacun en participant aux efforts collectifs.



CONTACTS PRESSE

CCI HÉRAULT :

Florence DAMOUR – T. 04 99 51 53 65 - M. 07 85 16 29 60 – f.damour@herault.cci.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE :

Céline KLEIN - T. 04 99 47 48 69 - c.klein@agglohm.net